

<b>Description brève de la solution de branche</b>	<b>Rédaction: Sécurité au Travail en Suisse</b> <b>Date: 18 sept. 2000</b> <b>Révision: 29 déc. 2023</b>
<b>Désignation de la solution de branche</b>	<b>Organisme responsable</b>
Solution de branche n° 49 Sécurité au travail et protection de la santé dans les organisations publiques ou privées Région concernée: Suisse entière	Association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé (Sécurité au Travail en Suisse) Les organismes soutenant l'association sont: — Union des villes suisses — Association des Communes Suisses — FMH — SSP, SEC
<b>Groupes économiques, classes d'assurance</b>	<b>Branche, associations, membres</b>
Organisations publiques ou privées telles que les cantons, les villes, les communes, les écoles, les installations sportives, les piscines et patinoires, les homes et autres institutions sociales, les services de gestion d'immeubles (facility management), la police, les paroisses, les programmes d'occupation, les groupements intercommunaux, les associations à but spécifique, les entreprises (PME), les cabinets médicaux FMH et les cabinets vétérinaires.	L'association compte plus de 2500 membres. Notamment, dans le service public qui est une branche très hétérogène, avec plus de 27 000 entités employant environ 640 000 personnes en Suisse, où 5800 entités ont adhéré à la solution de branche. Jusqu'à présent, plus de 4800 personnes ont été formées en tant que préposé à la sécurité par l'association. La solution de branche de Sécurité au Travail en Suisse couvre les domaines suivants avec différents modules: — <i>Administration</i> — <i>Approvisionnement en eau potable</i> — <i>Ateliers</i> — <i>Bains et patinoires</i> — <i>Cabinet médical</i> — <i>Centres d'entretien</i> — <i>Complexes sportifs</i> — <i>Eaux usées</i> — <i>Ecoles</i> — <i>Espaces verts</i> — <i>Facility Management</i> — <i>Institutions sociales (homes, etc.)</i> — <i>Paroisses</i> — <i>Police</i> — <i>Spitex (aide et soins à domicile)</i> — <i>Théâtre</i> — <i>Travaux forestiers</i> — <i>Vétérinaire</i>

<b>Adresses</b>	<b>Approbation CFST</b>	<b>Organes d'exécution responsables</b>
<p><b>Suisse alémanique</b> Arbeitssicherheit Schweiz Räffelstrasse 20, 8045 Zürich Tél. 044 388 71 91/ info@arbeitssicherheitschweiz.ch</p> <p><b>Suisse romande</b> Sécurité au Travail en Suisse Centre St-Roch, rue des Pêcheurs 8A 1400 Yverdon-les-Bains Tél. 024 424 20 44/ info@securite-travail.ch</p>	<p>29.06.2000 31.07.2014 25.06.2019</p>	<p>SECO Inspections cantonales du travail</p>

<b>Suisse italienne</b> Sicurezza sul lavoro en Svizzera Widmer CEC SA Via Cantonale 27, 6928 Manno Tél. 091 612 21 00/ info@sicurezza-lavoro.ch		
--	--	--

<b>Concept de la solution de branche</b>			
Principes directeurs – intention – philosophie	La sécurité au travail et la protection de la santé relève de la responsabilité de la direction. Diminution des absences et des coûts maladies et accidents. Optimisation du confort et amélioration de la satisfaction au travail.		
Objectifs	Garantir des places de travail sûres et sans risques pour la santé. Réduire le nombre d'accidents et faire baisser, par exemple de 10 % en 5 ans ou de 2 % par an, les absences liées à des maladies ou à des accidents. Diminuer les risques d'effets négatifs à long terme sur la santé.		
Organisation de la sécurité	<b>Supérieurs hiérarchiques</b>	<b>Préposés à la sécurité/PERCO STPS</b>	<b>Collaborateurs</b>
	La direction est responsable des objectifs, de la formation et des ressources; le ou la supérieur-e hiérarchique est chargé-e de la mise en place des mesures.	Le/La préposé-e à la sécurité coordonne la mise en œuvre de la solution de branche au sein de l'entreprise. Le/La préposé-e à la sécurité de domaine garantit l'application correcte des modules dans les différents secteurs de l'entreprise.	Les collaborateurs et collaboratrices respectent les règles et les indications, utilisent les EPI et participent à des formations. Ils sont conscients de leur responsabilité individuelle et commune.
Formation, information, instruction	<b>Groupe cible</b> Direction / supérieurs hiérarchiques PàS PàSD PàS/PàSD Tous les collaborateurs	<b>Durée</b> ½ journée 2 jours (cours de base) 1 jour (cours de base) + cours spécialisé Refresh (form. continue) ½ à 1 journée d'instruction	<b>Dispensée par</b> MSST et autres spécialistes MSST, PàS, PàSD
Règles de sécurité, normes de sécurité	Règles de sécurité générales (protection de la santé, EPI, utilisation de machines et d'installations). Réglementation pour les postes de travail individuels. Procédures à suivre et mesures à prendre en cas de modifications dans l'entreprise.		
Détermination des dangers, évaluation des risques	Etablie pour tous les modules. Répartition en zones de risque 1, 2, 3.		
Planification des mesures, réalisation	Etablie pour tous les modules. Mesures selon le principe TOP. Définir des priorités.		
Organisation en cas d'urgence	Procédures à suivre en cas de danger ou d'incendie. Signal d'alarme, premiers secours, évacuation. Mesures de protection contre des personnes ou des situations difficiles.		
Participation	À tous les niveaux (organismes de soutien, direction, domaines).		

Protection de la santé	La protection et la promotion de la santé sont inscrits en tant qu'objectifs dans les principes directeurs. Mesures particulières selon OLT 3 et 4.
Contrôles, audits	Contrôles internes, audits (dont un audit systémique gratuit pour les membres) réalisés par des spécialistes MSST. Audits et contrôles par les organes d'exécution.
Autres aspects spéciaux ou sujets non soumis à contrôle	Accidents non liés au travail: détermination des risques et recommandations de mesures dans les domaines du trafic routier, du sport, des activités à domicile et des loisirs.
Documentation	Guide pour les cadres, Manuel de préposé à la sécurité et modules, élaborés sur la base du système en 10 points de la CFST, avec détermination détaillée des dangers et planification des mesures, listes de contrôle et formulaires d'aide.  Les membres peuvent documenter leur système de sécurité en entreprise dans l'outil numérique PREVITAR (accessible via ordinateur portable/PC, tablette, téléphone portable), où tous les documents de la solution de branche sont mis à disposition.
Autres services	Conseils/coaching, mandats de préposés à la sécurité, concepts de sécurité en complément de la solution de branche, détermination des dangers et planification des mesures pour des cas individuels, audits systémiques, visites de terrain, cours sur place, ateliers de formation, conférences spécialisées, planification dans les entreprises en cas de pandémie, etc.